

La carte SIP, et l'ordre que personne ne dit

Elle n'arrive pas toute seule par la poste. Avant le centre de santé, il y a deux portes, et elles s'ouvrent dans un ordre.

1 • Les papiers à réunir d'abord

Réunissez tout avant de commencer. Presque chaque étape de ce guide s'arrête sur un seul document manquant, et repartir de zéro coûte plus cher qu'attendre un jour.

- Une attestation de padrón en cours de validité : sans padrón, pas de carte, et c'est la condition qui manque le plus souvent.
- Le document qui atteste votre droit : la décision de l'INSS, le formulaire S1 enregistré, ou votre carte européenne en séjour temporaire.
- Un passeport ou une pièce d'identité en cours de validité, et votre NIE.
- Les données de chaque membre de la famille à inscrire sur la même carte ou la même ouverture de droit.
- Un téléphone et un courriel : le rendez-vous et les messages du centre arrivent par là.

2 • L'ordre des démarches

- 1 Inscrivez-vous d'abord au padrón. La carte régionale en dépend, et le faire à l'envers est la première raison de repartir les mains vides.
- 2 Faites reconnaître votre droit par la voie qui est la vôtre : INSS, S1 ou convention spéciale. La carte ne crée pas le droit, elle le reflète.
- 3 Prenez rendez-vous au centre de santé dont dépend votre adresse, le padrón en main.
- 4 Choisissez un médecin traitant, et un pédiatre s'il y a des enfants : l'attribution automatique peut vous laisser dans un centre qui n'est pas le vôtre.
- 5 Vérifiez les données de la carte le jour où on vous la remet : un nom mal orthographié complique ensuite chaque ordonnance.

3 • Les erreurs que nous voyons revenir

- Attendre d'avoir besoin d'un médecin pour la demander. C'est là que cela prend le plus de temps et se passe le plus mal.
- Croire que la carte européenne remplace la SIP. Ce sont deux choses : l'une pour les séjours temporaires, l'autre votre carte dans le système d'ici.
- Demander la SIP sans être inscrit au padrón. C'est la condition préalable, sans exception pratique.
- Laisser l'attribution de médecin par défaut sans la regarder. On le découvre le jour où il faut y aller à pied.

- Ne pas mettre la carte à jour en déménageant. Le centre change, et les rendez-vous partent vers l'ancien.

4 · Où vous le vérifiez vous-même

Pages officielles, vérifiées le 22/09/2026. L'administration change ses écrans sans prévenir : si quelque chose ne colle pas, c'est la source officielle qui fait foi, pas ce guide.

- **Conselleria de Sanitat, Generalitat Valenciana**

<https://www.san.gva.es/>

- **Seguridad Social (INSS), reconocimiento del derecho a la asistencia sanitaria**

<https://www.seg-social.es/wps/portal/wss/internet/Inicio/>

- **Ley 7/1985, el padrón como prueba de residencia**

<https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-1985-5392>

- **Comisión Europea, Tarjeta Sanitaria Europea**

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=559&langId=es>

Si vous préférez que nous le fassions

89 € le dossier de la carte SIP et le rendez-vous au centre de santé

69 € seulement l'attribution ou le changement de médecin traitant

Nous ne sommes ni centre médical ni assureur : nous ne prenons pas de rendez-vous médical, nous ne donnons pas d'avis sur votre santé et nous ne vendons pas d'assurance. C'est l'administration sanitaire qui accorde la carte, avec ses conditions. Si votre situation n'ouvre pas droit à la SIP, nous vous le disons avant de vous facturer.

Une question ? Un message suffit

Écrivez-nous sur WhatsApp au **+34 613 13 87 84** (wa.me/34613138784) et une personne vous répond. Demander ne coûte rien et n'engage à rien.

Guide d'information, ni conseil juridique ni conseil fiscal. contact@holaowners.com · holaowners.com